



République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES PEZENAS-AGDE
DECISION DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DC 2020-19

OBJET : Mission accessoire

Monsieur le Président du SICTOM PEZENAS-AGDE,

Vu le Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel,

Vu la délibération du 23 mai 2014 et du 28 juin 2018 donnant délégation au Président, conformément aux articles L 2122-22 et L5211-2 du CGCT,

Considérant l'engagement de la collectivité, comme toutes les autres collectivités, dans le processus de Règlement Général de Protection des Données (RGPD) et d'Open data,

Considérant la nécessité de compétences particulières pour mener à bien le travail initial de recensement des données personnelles présentes dans les fichiers de la collectivité puis ensuite, proposer et accompagner la mise en œuvre des actions visant au respect des règles édictées par ce RGPD,

DECIDE

Article 1 : De confier une mission accessoire à un agent de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, spécialement formé et capable de conduire ce projet qui se poursuit à compter du 1^{er} juillet 2020,

Article 2 : Le montant de la rémunération s'élève à 300 € net/mois,

Article 3 : Dit que les crédits seront prélevés à l'article 6218 « Autre personnel extérieur », de la section de fonctionnement du Budget du SICTOM.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Payeur sont chargés de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Représentant de l'Etat dans l'arrondissement.



Fait à Nézignan-l'Evêque, le 2/07/2020

Alain VOGEL-SINGER

Président du
SICTOM Pézenas-Agde

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'Etat le 2/07/2020
- et de sa publication le 2/07/2020
A Nézignan l'Evêque, le 2/07/2020